

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 €
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECH - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECH

SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECH

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE - DUPLICATA

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101632250 DATE FACTURE : 03.02.2026 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 03.02.2026 - B.L. N° 0338 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO									
9155925	MPX BOUDIN BLANC 250G	6.00	PC	1.92	2.64	2.79	27.27%	5.5	11.52
1152197	BOUD.OIGN.ANCIE.2X125G SECABLE	6.00	PC	3.05	4.12	4.35	25.97%	5.5	18.30
9118905	MPX SAUCISSON A L AIL FUME PUR P	6.00	PC	1.80	2.61	2.75	31.03%	5.5	10.80
0126397	S.MONTBELIARD 2X150G COCVI	12.00	PC	3.60	5.17	5.45	30.37%	5.5	43.20
Total famille 517 : SAUCISSERIE							29.12%	83.82	
7086135	FM COUSCOUS A LA MAROCAINE 450G	4.00	PC	3.50	5.17	5.45	32.30%	5.5	14.00
2432485	FUSILI SAUMON CITRON 280G	4.00	PC	3.60	4.69	4.95	23.24%	5.5	14.40
0550597	FLT SAUMON PUR.BROCOLI.300G	4.00	PC	3.77	5.39	5.69	30.06%	5.5	15.08
Total famille 519 : PLATS CUISINES ETHNIQU.LS RF							28.72%	43.48	
3555777	TLJ SAUCISSON SEC PP 200G PS	10.00	PC	1.77	2.36	2.49	25.00%	5.5	17.70
3293975	MINI BATON BERGER JB 100G	12.00	PC	2.27	3.32	3.50	31.63%	5.5	27.24
9150945	MPX STICKS SAUCISSONS SEC PUR PO	12.00	PC	1.75	2.55	2.69	31.37%	5.5	21.00
Total famille 522 : SAUCISSONS SECS							29.88%	65.94	
9034325	JBON FIN TSR 4TR 120G	6.00	PC	2.39	3.31	3.49	27.79%	5.5	14.34
Total famille 594 : CHARCUTERIE CUITE LS							27.79%	14.34	
9127155	MPX RILLETES DU MANS 220G.	6.00	PC	1.45	1.99	2.10	27.14%	5.5	8.70
Total famille 597 : PATES/RILLETES/FOIES GRAS LS							27.14%	8.70	
9050125	SODEBO SALADE CIE MANHATTAN 320G	4.00	PC	2.76	3.86	4.25	28.50%	5.5	11.04
9050165	SODE SAL CIE ROMA JMB MOZZA 320GR	4.00	PC	2.96	4.03	4.25	26.55%	5.5	11.84
1132057	SDW LE GOURMAND JB CRU CHEV 190G	4.00	PC	2.80	3.59	3.95	22.01%	5.5	11.20
7874755	SDW LE GOURMAND SAUMON FUME 190G	4.00	PC	2.80	3.59	3.95	22.01%	5.5	11.20
7356931	SDW COMPLET ROSET.LYON 125G	4.00	PC	1.49	2.47	2.61	39.68%	5.5	5.96
8972045	ASIANBOX PLT TERIY.350G	4.00	PC	3.25	4.33	4.57	24.94%	5.5	13.00
2840715	SDW LE MEGA JB EMMENT 230G	6.00	PC	2.09	3.14	3.45	33.44%	5.5	12.54
2845525	SDW LE MEGA BAG JB CHEDDAR 270G	6.00	PC	1.92	2.68	2.95	28.36%	5.5	11.52
9193255	CIAO KOMBUCHA DRAGON 330ML	6.00	PC	2.12	3.18	3.35	33.33%	5.5	12.72
Total famille 620 : SNACKING FRAIS							28.60%	101.02	
9173295	MPX PATE FEUILL ROULEE 230G	10.00	PC	0.71	1.03	1.09	31.07%	5.5	7.10
Total famille 627 : PATES MENAGERES							31.07%	7.10	
9187505	SAL F.CHENE BRUNE ROUSSILLON PPR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.92	1.32	1.39	30.30%	5.5	5.52
9187475	SAL BATAVIA ROUSSILLON PPR C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.85	1.03	1.09	17.48%	5.5	5.10
2951865	CELERI BRANCHE 3KG C1 ES Pays d'origine: ES	3.00	KG	1.22	1.89	1.99	35.45%	5.5	3.66
5598431	COURGETTE VRAC 14/21 5K ES/MA Pays d'origine: ES	10.00	KG	5.49	6.63	6.99	17.19%	5.5	54.90
1895451	AVOCAT 203/243 HAS PREM MA/IL/PE/ES Pays d'origine: MA	18.00	PC	0.82	1.13	1.19	27.43%	5.5	14.76
4401527	BROCOLI 500GX10 C1 ES Pays d'origine: ES	10.00	PC	0.89	1.22	1.29	27.05%	5.5	8.90
1942055	TOM RONDE GRAP 5KG C1 ES/MA Pays d'origine: ES	5.00	KG	2.18	2.93	3.09	25.60%	5.5	10.90
3409561	PDT CONSO 15K 50+ C1 FR Pays d'origine: FR	15.00	KG	0.82	1.22	1.29	32.79%	5.5	12.30

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101632250 DATE FACTURE : 03.02.2026

Feuillet 2/4

7503391	ENDIVE VRAC 5KG C1 FR Pays d'origine: FR	5.00	KG	2.04	2.83	2.99	27.92%	5.5	10.20
7559341	CAROTTE VRAC 6KG C1 FR PM Pays d'origine: FR	6.00	KG	0.95	1.32	1.39	28.03%	5.5	5.70
Total famille 500 : LEGUMES							24.01%	131.94	
4919471	BANANE 18K5 PREM P20 C1 FR/EC/CI/CR Pays d'origine: FR	18.50	KG	1.25	1.89	1.99	33.86%	5.5	23.11
8513655	CLEMVILLA LEANRI X/XX 12K C1 ES Pays d'origine: ES	12.00	KG	2.64	3.59	3.79	26.46%	5.5	31.68
7504121	RAISIN NAPOLEON 5KG C1 ES Pays d'origine: ES	5.00	KG	3.05	4.35	4.59	29.89%	5.5	15.25
Total famille 504 : FRUITS							29.80%	70.04	
8642635	PUREE POMME D.TERRE 2X200G Pays d'origine: FR	4.00	PC	2.59	3.74	3.95	30.75%	5.5	10.36
Total famille 506 : FRUITS LEGUMES 4EME/5EME GAMB							30.75%	10.36	
5140585	BIO AVOCAT CO 2FRTS C2 ES/PE/KE/MX Pays d'origine: ES	8.00	PC	2.53	3.59	3.79	29.53%	5.5	20.24
Total famille 861 : FRUITS ET LEGUMES BIOLOGIQUES							29.53%	20.24	
9124915	L MPX TIRAMISU MASCARPONE 2X80G	4.00	PC	1.37	2.17	2.29	36.87%	5.5	5.48
9007245	MPX RIZ LAIT VANILLE 4X100G	6.00	PC	1.20	1.79	1.89	32.96%	5.5	7.20
0386910	MOUSS.LIEG.SAV.VAN.4X80G CO	6.00	PC	0.96	1.28	1.35	25.00%	5.5	5.76
8973125	MPX CLAFOUTIS CERISES 4X85G	4.00	PC	2.20	3.23	3.41	31.89%	5.5	8.80
7259987	DANETTE CARAMEL 4X125G	8.00	PC	1.41	2.04	2.15	30.88%	5.5	11.28
Total famille 531 : DESSERTS ULTRA-FRAIS							31.63%	38.52	
3492485	X CR FRAICH EPAISSE 50CL LPNEXT	6.00	PC	1.18	1.60	1.69	26.25%	5.5	7.08
9122665	MPX CREM FRA EPAIS LGR 15% 20CL	12.00	PC	0.67	0.90	0.95	25.56%	5.5	8.04
Total famille 532 : CREMES ET SAUCES FRAICHES							25.88%	15.12	
3577491	YRT PYRENEE VANILLE4X125G	6.00	PC	1.85	2.64	2.79	29.92%	5.5	11.10
3577471	YRT D PYRENEES NATURE 4X125G	6.00	PC	1.40	2.50	2.64	44.00%	5.5	8.40
5444151	FR BLC VELOUTE 3% 500G CO	6.00	PC	0.98	1.51	1.59	35.10%	5.5	5.88
9145415	MPX YAOURT GREC 4X150G	6.00	PC	1.55	2.23	2.35	30.49%	5.5	9.30
9034015	GERVITA FRAISE MELBA 4X100G	4.00	PC	2.37	3.65	3.85	35.07%	5.5	9.48
4167277	DANONE VELOUTE NATURE 4X125G	6.00	PC	1.27	1.79	1.89	29.05%	5.5	7.62
7879637	YAOURTS FRUITS 4X125G CO	6.00	PC	1.40	2.23	2.35	37.22%	5.5	8.40
8082501	PETIT YOPLAIT 3,8% NATURE 6X60G	8.00	PC	1.28	2.13	2.25	39.91%	5.5	10.24
3917355	SLA PERLE DE LAIT NATURE 125GX4	6.00	PC	1.80	2.64	2.79	31.82%	5.5	10.80
Total famille 533 : YAOURT FROMAGE ULTRA FRAIS							34.96%	81.22	
4696255	FROMAGE ORTOLAN 29%MG 250G	6.00	PC	2.36	3.31	3.49	28.70%	5.5	14.16
6435307	CAMBERT LE RUSTIQUE CLUB 250G	6.00	PC	2.03	2.74	2.89	25.91%	5.5	12.18
Total famille 535 : FROMAGES A PATE MOLLE							27.44%	26.34	
3181347	PAIN MIE NAT EXT.MO.280G CO	6.00	PC	0.60	0.94	0.99	36.17%	5.5	3.60
Total famille 541 : PAINS INDUSTRIELS							36.17%	3.60	
8337765	TPP POMME PET 90CL	6.00	PC	2.73	4.15	4.38	34.22%	5.5	16.38
9048765	ANDROS JUS ORANGES PET 1L	6.00	PC	2.50	3.78	3.99	33.86%	5.5	15.00
Total famille 548 : JUS DE FRUITS FRAIS							34.05%	31.38	
7458637	GRANDLAIT FRAIS 1/2 ECR 1L	6.00	PC	1.22	1.74	1.84	29.89%	5.5	7.32
Total famille 559 : LAIT FRAIS							29.89%	7.32	
7750985	BEURRE BIO DX 82% 250G CQLP	20.00	PC	2.59	3.08	3.25	15.91%	5.5	51.80
9165135	PSDT BEURRE DOUX 82% 250G	10.00	PC	2.57	3.50	3.69	26.57%	5.5	25.70
Total famille 562 : BEURRES							19.77%	77.50	
7405365	PLANTA FIN SHDP 100% VEG DX 225G	8.00	PC	1.32	1.79	2.15	26.26%	20	10.56
Total famille 565 : MARGARINES							26.26%	10.56	
0130625	VG C/A VEG DESS.COCO/CHOCO 2X110G	6.00	PC	1.88	2.53	2.67	25.69%	5.5	11.28
Total famille 701 : VEGETAL FRAIS LAITIER							25.69%	11.28	
4473517	PARMESAN PTE 24M 200G CO DL	7.00	PC	6.61	9.00	9.49	26.56%	5.5	46.27
9140265	MPX GR PADANO AOP POINTE 200G	12.00	PC	3.40	4.73	4.99	28.12%	5.5	40.80
9118915	MPX COMTE RAPE 4M 140G	16.00	PC	1.94	2.74	2.89	29.20%	5.5	31.04
Total famille 798 : FROMAGES A PATE PRESSEE							27.81%	118.11	
8316285	TRANCHES HAMBURGER X10 200G CO	22.00	PC	1.53	1.60	1.69	4.38%	5.5	33.66
1154387	FROM.FOUCETTE M.LOIK 23%MG150	8.00	PC	1.85	2.61	2.75	29.12%	5.5	14.80
Total famille 907 : FROMAGES CUISINE ET APERITIFS							13.59%	48.46	
9017625	PORC COTES 150 G X 2	0.54	KG	6.48	9.94	10.48	34.81%	5.5	3.50
Total famille 630 : BOUCHERIE UVCI							34.81%	3.50	
9116255	POMMES GRENAILLES 600G	6.00	PC	4.55	6.26	6.60	27.32%	5.5	27.30
8652905	PATE EN CROUTE BRESSAN 100G	10.00	PC	1.50	2.09	2.20	28.23%	5.5	15.00
Total famille 230 : TRAITEUR UVCI							27.64%	42.30	
6333531	PLATEAU DEGUSTATION SAVOYARD 120G	9.00	PC	4.95	6.23	6.57	20.55%	5.5	44.55
Total famille 629 : CHARCUTERIE UVCI							20.55%	44.55	
5001385	PART TARTE ABRICOTS-130G	8.00	PC	1.85	2.87	3.03	35.54%	5.5	14.80
Total famille 255 : TARTERIE UVCI LS							35.54%	14.80	

Livraison du 03.02.2026 - B.L. N° 0338 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101632250 DATE FACTURE : 03.02.2026

Feuillet 3/4

CHARCUTERIE TRAITEUR	5,50 %	324.40	17.86	456.84	485.54	28.99%	132.44
FRUITS ET LEGUMES	5,50 %	232.58	12.80	317.09	334.52	26.65%	84.51
PRODUITS FRAIS LACTES	20,00 %	10.56	2.11	14.33	17.20	26.31%	3.77
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	458.85	25.21	633.10	667.91	27.52%	174.25
BOUCHERIE	5,50 %	3.50	0.19	5.36	5.66	34.70%	1.86
GOURMET	5,50 %	86.85	4.78	114.44	120.73	24.11%	27.59
PATISserie	5,50 %	14.80	0.81	22.98	24.24	35.60%	8.18
TOTAUX		1131.54	63.76	1564.14	1655.80	27.66%	432.60

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5.50%	324.40	17.86	456.84	485.54	28.99%	132.44
FRUITS ET LEGUMES	5.50%	232.58	12.80	317.09	334.52	26.65%	84.51
PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	10.56	2.11	14.33	17.20	26.31%	3.77
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	458.85	25.21	633.10	667.91	27.52%	174.25
BOUCHERIE	5.50%	3.50	0.19	5.36	5.66	34.70%	1.86
GOURMET	5.50%	86.85	4.78	114.44	120.73	24.11%	27.59
PATISserie	5.50%	14.80	0.81	22.98	24.24	35.60%	8.18
COUT INT CHARCUTERIE TRAITEUR	20.00%	3.25	0.65				
COUT INT FRUITS ET LEGUMES	20.00%	2.33	0.47				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	4.68	0.94				
COUT INT BOUCHERIE	20.00%	0.04	0.01				
COUT INT GOURMET	20.00%	0.87	0.17				
COUT INT PATISserie	20.00%	0.15	0.03				
TOTAUX EN EUROS		1142.86	66.03	1564.14	1655.80	27.66%	432.60

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
TOTAL FACTURE HT	1142.86
TOTAL FACTURE TVA	66.02
TOTAL FACTURE TTC	1208.88

Les produits alimentaires identifiés " BIO " sont issus de l'agriculture biologique et certifiés par Bureau Veritas Certification (FR-BIO-10).
Les produits cosmétiques identifiés " BIO " sont certifiés par Ecocert Greenlife

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :
- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 € par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

Client : TL835 / S453078001
Date échéance : 23.02.2026
N° FACTURE : 1101632250
Mt Total TTC EURO : 1208.88

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE - DUPLICATA

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101632250 DATE FACTURE : 03.02.2026

Feuillet 4/4

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrira tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrés par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.